

Image not found or type unknown



Saisie de vehicule apres la vente de ce dernier

Par **philippe**, le **07/12/2011** à **17:23**

Bonjour, rnp par ordonnance du tribunal l'huissier veut saisir mon vehicule que j'ai vendu il y a 3 mois a une tiers personne mais qui n'a toujours pas fait son changement de cate grise. rncette derniere a ete rayé et signé le jour de la vente avec un certificat de vente du véhicule . rnm question est : que peu faire l'huissier ? rnmeci pour la réponse .

Par **amajuris**, le **07/12/2011** à **17:36**

bjr, rnl la carte grise n'est pas un titre de propriété. rnsseul l'acte de cession du véhicule prouve que vous n'en n'êtes plus propriétaire. rnl l'huissier a d'autres possibilités, saisie sur compte bancaire, sur les rémunérations. rnl l'huissier pourra éventuellement chercher à vérifier que cette vente n'a pas été faite en fraude des droits de votre créancier, plus simplement une vente sachant que votre véhicule allait être saisi. rncdt